



Ordonnance de télécom CRTC 2008-337

Ottawa, le 18 décembre 2008

Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Provincial Tel Inc.	4 4A	le 20 novembre 2008 le 11 décembre 2008	le 18 décembre 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>